



ministère
éducation
nationale



Réunion nationale des CET 27 septembre 2012

Cette rencontre organisée par l'AFDET avec la DGESCO et AGEFA PME, a rassemblé à Paris, environ 200 Conseillers de l'enseignement technologique, des représentants des organisations professionnelles et des acteurs académiques (DAET/DAFPIC, CSAIO, ingénieurs pour l'école et chargé de mission Ecole/Entreprise...).

Elle a permis de nombreux et riches échanges autour du thème :

Quels liens entre les CET et les organisations professionnelles ?

Sans être explicitement nommées dans le titre de ce colloque, les instances académiques ont été naturellement associées à la réflexion puisqu'elles animent les CET et que ceux-ci ont reçu mandat du recteur pour exercer des missions en matière de certification, d'aide à l'information et à l'orientation des élèves, de référent auprès des établissements scolaires ou d'expertise en raison de leur connaissance du monde économique.

Après les discours d'accueil et d'ouverture prononcés par Monsieur Etienne Bessac, président de l'Afdet et Monsieur Armand Carillo, Président délégué du CFA AGEFA PME Apprentissage, Monsieur Jean-Marc Huart, sous directeur des lycées et de la formation professionnelle tout au long de la vie au Ministère de l'éducation nationale, a rappelé l'importance du rôle des CET. Il a souligné la nécessité qu'ils soient mieux reconnus et mieux aidés dans l'exercice de leurs missions.

Quatre tables rondes ont permis de croiser le vécu, les expériences, le ressenti des divers acteurs :

- les relations entre les organisations professionnelles et les rectorats à propos de la nomination des CET
- l'information des CET sur la réalité des métiers et sur le secteur d'activité au regard de leurs différentes missions
- la prise en compte de l'existence des CET par les organisations professionnelles
- la place des CET dans les pratiques académiques de la relation Ecole-Entreprise

Des témoignages de CET ont été projetés pour apporter un regard contrasté sur le ressenti de leur rôle, de leur engagement et de leur utilité pour le système éducatif.

Quelques thèmes forts peuvent être dégagés pour résumer ces échanges.

Diversité /hétérogénéité

Ces deux termes qualifient des situations extrêmement diverses selon les académies et les secteurs d'activités.

La référence aux CPC pour identifier les CET implique pour une CPC donnée, une extrême variété de champs professionnels qui ouvrent sur de nombreux métiers constituant ce que l'on peut appeler une branche.



ministère
éducation
nationale



De ce fait, un secteur d'activités est représenté par une ou le plus souvent plusieurs organisations professionnelles.

Pour certains métiers, notamment pour les métiers transversaux, on note par ailleurs l'absence d'organisation professionnelle, leur caractère récent ou leur développement en cours telle celle des métiers de l'assistanat aux entreprises ou du secrétariat.

Ceci n'est pas sans conséquence sur les procédures de nominations des CET. Selon les académies et selon les secteurs d'activités, les organisations professionnelles disent ne pas être consultées ou si elles le sont, ne répondent pas toujours aux demandes rectorales.

Lorsqu'elles proposent des professionnels à la nomination aux fonctions de CET, les organisations professionnelles ne sont pas en retour informées des candidatures retenues d'où leurs difficultés à les identifier.

Autre facteur d'hétérogénéité, les organisations professionnelles sont organisées en structures plus ou moins décentralisées ; certaines développent malgré une organisation régionale, une volonté d'animation et d'information des CET représentant leur secteur d'activités au-delà même de l'appartenance à leur organisation ; d'autres déploient un réseau territorial qui n'intègre pas toujours le potentiel que représentent les CET dans la relation Ecole-Entreprise.

Ces constats impliquent que selon les secteurs d'activités, les CET se sentent plus ou moins soutenus, aidés et accompagnés dans leurs missions par les organisations professionnelles de leur secteur d'activités.

Enfin, lorsque les CET ont été désignés par d'autres acteurs (inspecteurs, chefs d'établissement, chefs de travaux, associations dont l'AFDET...), ils se sentent plus isolés des organisations professionnelles en particulier lorsqu'ils sont salariés.

En général, l'absence d'information de l'entreprise de la nomination d'un de ses salariés en qualité de CET, ne facilite pas l'exercice des missions de celui-ci. De ce fait, ces missions sont souvent exercées en dehors des horaires de travail.

Engagement des CET ... contraint par des freins

Les échanges comme les témoignages projetés en vidéo montrent que les CET ont une forte conscience d'être utiles pour les jeunes vis-à-vis desquels ils manifestent un grand intérêt tant pour leur formation immédiate que pour leur insertion professionnelle. Les CET montrent aussi un grand désir de s'investir avec, pour certains, le regret de ne pas être sollicités pour les missions sur lesquelles ils se sentent les plus compétents.

Mais il existe des freins au plein exercice de cet engagement dont les causes sont multiples.

Deux causes ont été fortement évoquées :

- celle posée par le statut du CET dans l'entreprise ; elle concerne plus particulièrement les CET salariés ou responsables d'entreprise, à la différence des CET salariés d'une branche ou d'une organisation professionnelle car se posent les questions : comment l'entreprise a-t-elle connaissance de la nomination du CET ? comment lui permet-elle d'exercer ses missions ? le reconnaît-elle pour ses compétences mises au service de la formation des jeunes et si oui comment ?



Cette absence de reconnaissance de leurs rôles voire de méconnaissance implique de mieux promouvoir leurs missions au niveau des organisations professionnelles et dans les milieux de travail (entreprises, administrations).

- celle de l'absence de formation des CET qui se sentent démunis face aux sollicitations du système éducatif et qui sont demandeurs d'accompagnement ou de ressources. Les échanges ont mis en évidence des initiatives prises soit par les instances académiques soit par les organisations professionnelles pour aider à la prise de fonction des CET. *La « boîte à outils du CET » récemment produite par l'AFDET en liaison avec la DGESCO et avec le soutien de AGEFA PME constitue une réponse très appréciée parmi d'autres à ce besoin. Une mutualisation des initiatives de tous les acteurs mérite d'être engagée.*

Liaisons / Communication

Les échanges ont mis en évidence le caractère plus ou moins formalisé, plus ou moins étroit des liaisons entre :

- les organisations professionnelles et les CET, ceci étant lié aux éléments évoqués précédemment.
Le maillage territorial des organisations professionnelles peut permettre le rapprochement de leurs structures locales avec les CET du secteur professionnel correspondant.
- les organisations professionnelles et les services académiques.
Lorsque les conventions nationales ou les accords cadres signés entre les organisations professionnelles et le Ministère de l'éducation nationale sont déclinés au niveau académique, ceux-ci constituent un excellent outil de dialogue pour positionner les CET dans la relation Ecole – Entreprise et intégrer leurs missions dans le partenariat local engagé.

Marges de progrès

Les échanges ont montré qu'il est indispensable :

- d'améliorer la circulation de l'information en optimisant les outils existants ou en créant de nouveaux outils
- de rendre plus lisible la place des CET dans les organisations professionnelles, dans les entreprises et vis-à-vis des instances académiques
- de clarifier la place des CET parmi les professionnels impliqués dans le système éducatif en reconnaissant leur spécificité (en quoi le CET peut-il se différencier du professionnel auquel le système éducatif fait aussi appel ou que l'organisation professionnelle implique dans le système éducatif ?).



Pistes proposées

Un recueil des « bonnes pratiques d'animation des CET » impliquant les organisations professionnelles et les instances académiques est apparu nécessaire. Plusieurs pistes ont été présentées dans les tables rondes : mise en place d'une organisation permettant aux CET de se rencontrer, mise à disposition d'outils et de ressources pour les CET par les organisations professionnelles d'un secteur d'activités donné, et notamment les études prospectives des observatoires des métiers...

L'implication des organisations professionnelles dans l'animation des CET rend indispensable en premier lieu, de la part des autorités académiques, un retour d'information après leurs nominations (quel professionnel proposé a été retenu et nommé CET ?). Un autre niveau d'information semble indispensable, c'est celui de l'entreprise dans laquelle le CET est salarié.

Dans un second temps, la mise à disposition du fichier des CET relevant d'un secteur d'activités, nécessite la mise à jour régulière de la base de données. Pour cela, celle-ci gérée par l'AFDET doit être enrichie et alimentée par la remontée régulière et systématique d'informations de la part des instances chargées des fichiers académiques.

Le fonctionnement en réseau grâce au maillage territorial (au niveau académique ou par département ou bassin) doit être coordonné et permettre de mobiliser les CET et tous les acteurs concernés pour renforcer leur engagement. Les CET correspondants peuvent utilement trouver leur place dans ce dispositif.

La mise en place d'une boîte à lettre électronique pour chaque CET dont le principe est annoncé par Monsieur Huart, devrait être un moyen facilitant la communication entre les CET et entre les CET et tout interlocuteur à partir d'une adresse spécifique « CET ».

L'espace CET du site de l'AFDET (www.afdet.org) mérite d'être alimenté par les responsables académiques qui peuvent y publier les activités qu'ils conduisent avec les CET (organisation d'animations thématiques, séminaires académiques...).

De même, les organisations professionnelles peuvent utiliser cet espace pour y apporter des informations en direction des CET ou permettre d'établir des liens électroniques qui permettent aux CET et aux différents acteurs de trouver des informations sur leur secteur d'activités.

Cet espace doit être un « lieu » de convergence et de mutualisation d'informations utiles à tous.

Ces différentes pistes méritent d'être explorées pour que les CET puissent accomplir pleinement leur missions qui méritent d'être mieux connues et reconnues par le système éducatif mais aussi par les organisations professionnelles des secteurs qu'ils représentent et les entreprises ou administrations qui les emploient.
